

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 568/2017
Date: 7 juin 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 777501
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2016 de l'Université de Berne Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations attribué à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2014 à 2017 (ACE n° 1487 du 6 novembre 2013).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a fourni de bonnes prestations durant l'année sous revue. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 148 534 personnes étaient inscrites dans une haute école universitaire suisse durant l'année d'études 2016-2017 (contre 145 946 l'année précédente). Le nombre de personnes étudiant à l'Université de Berne a certes progressé à nouveau, mais le ralentissement de la croissance des effectifs par rapport aux années précédentes se poursuit. Ainsi, la progression s'élevait encore à 1,1 pour cent entre 2014 et 2015, alors qu'elle n'était plus que de 0,8 pour cent entre 2015 et 2016. D'après l'OFS, l'Université de Berne comptait 16 794 étudiants et étudiantes au semestre d'automne 2016 (hors formations continues CAS/DAS), contre 16 662 l'année précédente, ce qui représente 11,3 pour cent des personnes inscrites dans une haute école universitaire suisse (contre 11,4 % l'année précédente). Durant l'année d'études 2015-2016, elle proposait 39 filières de bachelor, 72 filières de master, 34 programmes de doctorat, 10 écoles doctorales et 95 filières de formation continue.

- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons à l'Université de Berne a de nouveau augmenté. Au semestre de printemps 2016, ils étaient 5049 contre 4935 l'année précédente, ce qui correspond à une hausse de 2,3 pour cent et confirme l'attrait de l'Université de Berne. En revanche, le nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons est resté relativement stable (2553 au semestre de printemps 2016 contre 2537 au semestre de printemps 2015). La part d'étudiants et d'étudiantes étrangers de l'Université de Berne (personnes domiciliées à l'étranger au moment de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures) au semestre d'automne 2016 était quant à elle de 13 pour cent, tout comme l'année précédente.



- Dans le domaine de la recherche, l'Université de Berne peut se réjouir à nouveau de succès marquants pour l'année 2016. Elle s'est notamment distinguée dans le domaine de la relève scientifique, puisque treize postes de professeurs boursiers du Fonds national suisse (FNS) ont été attribués à l'Université, soit un tiers de tous les postes attribués par le FNS. Il est réjouissant de constater ici la répartition équilibrée des sexes, plus de 50 pour cent des postes ayant été attribués à des femmes. L'Université de Berne s'est également illustrée au niveau européen. En effet, 22 projets Horizon 2020 ont été approuvés. Onze d'entre eux sont des bourses du Conseil européen de la recherche (ERC grants). Un réel succès en regard des incertitudes concernant le statut de participation de la Suisse aux programmes européens Horizon 2020 dans la mesure où celle-ci n'a que le statut d'Etat partiellement associé. Cet élément pourrait par ailleurs expliquer qu'aucun des nouveaux projets collaboratifs n'ait pu être coordonné par l'Université de Berne, car les hautes écoles provenant d'Etats partiellement associés ne peuvent assumer de rôle de coordination. La Suisse obtiendra le statut d'Etat partenaire intégralement associé à partir de 2017.

- Cette année encore, le site médical bernois a été renforcé : en juillet 2016, le canton de Berne et l'Université de Berne ont décidé d'augmenter le nombre de diplômes délivrés en médecine humaine. Cent places supplémentaires par volée seront proposées à compter du 1^{er} août 2018. L'Université de Berne s'est vu attribuer à cet effet CHF 24,8 millions par la Confédération dans le cadre du programme spécial 2017-2020 « Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine », montant le plus élevé à l'échelle suisse. De plus, l'Université proposera à nouveau en intégralité la filière en pharmacie, la relève étant insuffisante dans ce domaine en Suisse. L'Université accorde par ailleurs une importance particulière à la médecine translationnelle. Celle-ci a pour but de transférer les connaissances scientifiques du laboratoire au chevet du patient en coopération avec les milieux économiques. Le ARTOG Center for Biomedical Engineering Research et l'institut « sitem-Insel » (en construction) jouent un rôle essentiel à cet égard.

- L'Université de Berne a pris de nouvelles mesures pour promouvoir l'égalité des chances. Depuis 2016, le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes, ordinairement représenté dans les commissions d'engagement, est également représenté dans toutes les commissions structurelles. A compter de 2017, l'Université augmentera les ressources attribuées aux jeunes scientifiques de niveau postdoctoral. Le nouveau programme « Comet » aide une vingtaine de postdoctorantes et de femmes préparant une habilitation à planifier leur carrière en leur proposant un soutien individuel. Depuis l'année dernière, les membres de l'Université ayant des charges familiales peuvent en outre bénéficier d'un coaching gratuit visant à mieux concilier vie privée, vie professionnelle et famille. L'Université de Berne est par ailleurs la première haute école de Suisse à avoir signé à l'automne 2016 la charte internationale « Familie in der Hochschule », ce qui est réjouissant.

- Environ 40 pour cent des personnes préparant un master à Berne proviennent d'autres universités, ce qui est une preuve tangible de l'attractivité de l'Université de Berne car les intérêts de l'étudiant ou de l'étudiante et la qualité de l'offre pèsent plus lourd dans le choix du cursus de master que dans celui du cursus de bachelor. L'Université de Berne s'efforce donc d'améliorer sans cesse son système universitaire en réduisant par exemple la densité des examens. Différents projets ont été mis en place pour renforcer les méthodes d'enseignement innovantes, qui visent notamment à mieux combiner les enseignements en présentiel et l'autoformation.

- L'Université de Berne investit de plus en plus dans les programmes de doctorat structurés et les écoles doctorales, qui présentent de nombreux avantages pour les doctorants et doctorantes (encadrement de meilleure qualité, acquisition interdisciplinaire des compétences et meilleure mise en réseau p. ex.). Six demandes de nouveaux programmes ou de développement de programmes existants ont été approuvées dans le cadre du projet « Programmes doctoraux et développement du 3^e cycle (2017-2020) » mis en place par la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses.

- En 2016, plusieurs étapes importantes ont pu être franchies en matière d'infrastructures en collaboration avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie : la votation du 28 février 2016 permettra de réaliser l'urgente concentration des sites de l'Institut de médecine légale et de mettre en œuvre les mesures de développement de la recherche clinique. En outre, les travaux d'agrandissement du Centre de sport et de sciences sportives (CSSS) et la construction de la nouvelle serre de recherche de Ostermundigen ont pu être achevés. Enfin, la bibliothèque centrale rénovée et agrandie de la Münstergasse a pu rouvrir ses portes en mai 2016.

- Sur le plan financier, l'année 2016 a été très fructueuse pour l'Université de Berne. Ses recettes totales pour l'année 2016 s'élevant à CHF 846,3 millions et ses dépenses totales à CHF 810,8 millions, l'Université de Berne a dégagé un bénéfice de CHF 35,5 millions, ce qui a permis de résorber entièrement le découvert sur les fonds principaux. Les réserves ainsi libérées seront utilisées pour la mise en œuvre du mandat de prestations et de la Stratégie 2021. Il faut donc s'attendre à un nouveau découvert dans les années à venir. Par rapport à l'exercice précédent, la plus forte hausse revient aux revenus provenant des fonds principaux (CHF 14,8 mio), qui sont ainsi passés à CHF 588,8 millions. La subvention cantonale, les contributions versées au titre de l'accord intercantonal universitaire, les subventions fédérales ainsi que les autres revenus ont par ailleurs tous connu une hausse. La part de financement cantonale dans le financement total de l'Université se maintient à 36,3 pour cent. En revanche, la part de fonds de tiers s'est maintenue à un niveau élevé (environ CHF 257 mio). En ce qui concerne les traitements, l'Université a dépensé en 2016 quelque CHF 10 millions de plus qu'en 2015 (soit un montant total de CHF 447,9 mio). Ces dépenses supplémentaires sont dues à la création de postes pour la réalisation de projets de recherche confiés par des tiers.

- Le rapport de l'Université sur l'ensemble de la période 2014-2017 a été discuté à l'occasion de l'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et la direction de l'Université qui s'est déroulé le 1^{er} décembre 2016. La Direction de l'instruction publique a constaté que l'Université s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de l'Université de Berne le 20 avril 2017.

2. Bases légales

Articles 60 et 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB. 436.11) et article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUNI ; RSB 436.111.1).

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2016 de l'Université de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièces jointes

- Rapport de gestion 2016 de l'Université de Berne